



Heure complémentaire non rémunéré

Par **Audrey62**, le **06/12/2023** à **09:51**

Bonjour, j'aurais besoin de votre aide concernant mon nouvel emploi. Je me suis fait embaucher le 3 novembre en CDI pour un contrat de 27h semaine. Je suis en période d'essai jusqu'au 3 janvier.

Je réalise souvent des heures supplémentaire, chaque semaine et je suis généralement entre 33 et 35h semaine. Pas rémunéré, mais les heures seront récupérés dans l'année. Sauf qu'un ami m'a expliqué qu'à temps partiel, les heures supplémentaires sont en faite des heures dites complémentaires et qu'elles sont normalement rémunéré et jamais récupérer contrairement a un temps plein.

J'ai regardé un peu les droit du travail sur internet et il me semble que mon ami soit dans le vrai.

J'ai peur de me faire avoir. Je travaille en tant que conseillère de vente dans un magasin.

Est-ce légal ?

En vous remerciant par avance pour éclairer ma lanterne et désolé pour le pavé.